



**Préavis municipal concernant le remplacement du tracteur communal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis 2018, il s'avère que le tracteur actuellement en service demande de plus en plus de réparations conséquentes, nous devons donc envisager son remplacement à court terme.

La Municipalité a étudié et comparé les performances et les coûts en rapport avec les besoins. Pour un tracteur répondant aux mêmes critères que celui actuellement en service avec l'équipement supplémentaire d'un chargeur frontal il est nécessaire d'investir frs. 120'000.- (Descriptif en annexe No 1 de ce préavis).

Les travaux confiés à l'employé communal ne doivent pas être sous-estimés en termes de moyens mis à disposition pour une efficacité optimale, ainsi qu'au niveau de la gestion du temps et des coûts.

Il va sans dire que, si la Municipalité peut acquérir un tracteur d'occasion en bon état, elle le fera. Cependant, elle ne peut pas s'intéresser à cette option et faire de sérieuses recherches, tant qu'un crédit ne lui est pas alloué.

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de Juriens de prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil général de Juriens,**

- vu le préavis municipal N° 2021-2026-9,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

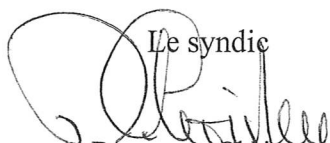
**Décide**

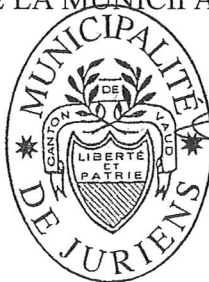
1. d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un tracteur aux performances équivalentes à celui actuellement en service.

2. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de cet achat dans la trésorerie courante.
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce véhicule sur 15 ans, soit frs. 8'000.- annuellement.

Adopté en séance de Municipalité le 2 novembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
Rosemay Christen



La secrétaire

Maud Selz

